

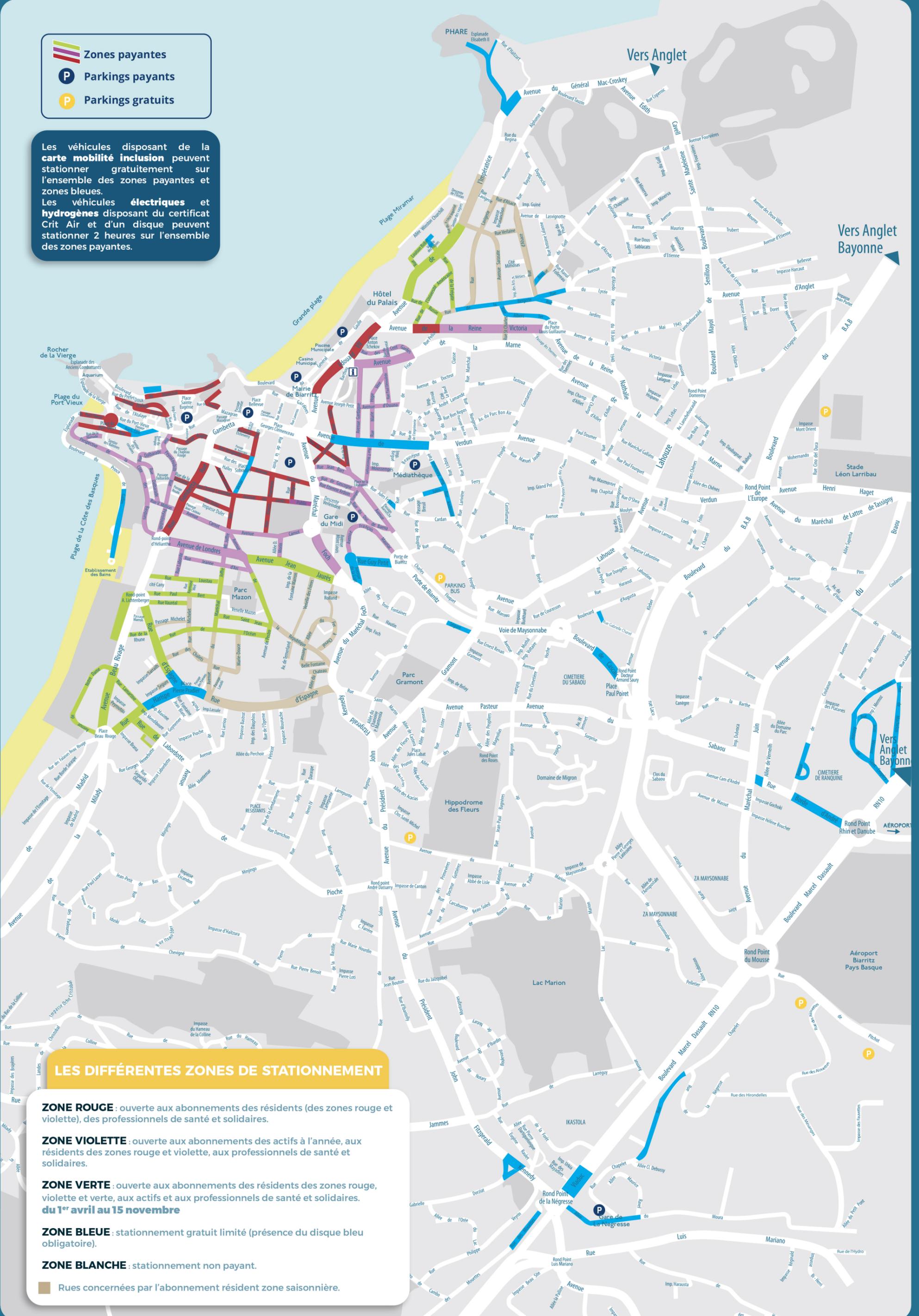
 Zones payantes

 Parkings payants

 Parkings gratuits

Les véhicules disposant de la **carte mobilité inclusion** peuvent stationner gratuitement sur l'ensemble des zones payantes et zones bleues.

Les véhicules **électriques** et **hydrogènes** disposant du certificat Crit Air et d'un disque peuvent stationner 2 heures sur l'ensemble des zones payantes.



LES DIFFÉRENTES ZONES DE STATIONNEMENT

ZONE ROUGE : ouverte aux abonnements des résidents (des zones rouge et violette), des professionnels de santé et solidaires.

ZONE VIOLETTE : ouverte aux abonnements des actifs à l'année, aux résidents des zones rouge et violette, aux professionnels de santé et solidaires.

ZONE VERTE : ouverte aux abonnements des résidents des zones rouge, violette et verte, aux actifs et aux professionnels de santé et solidaires.
du 1^{er} avril au 15 novembre

ZONE BLEUE : stationnement gratuit limité (présence du disque bleu obligatoire).

ZONE BLANCHE : stationnement non payant.

 Rues concernées par l'abonnement résident zone saisonnière.